



Séance du Conseil Municipal
du vendredi 2 mars 2018

COMPTE RENDU SOMMAIRE

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT le DEUX MARS à NEUF HEURES, le Conseil Municipal de la Commune d'ORANGE, légalement convoqué le 22 février 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la LOI, dans le lieu habituel de ses séances, en session du mois de MARS ;

Sous la présidence de M. Jacques BOMPARD, Maire

ETAIENT PRESENTS :

M. Gérald TESTANIERE, Mme Marie-Thérèse GALMARD, M. Denis SABON, Mme Muriel BOUDIER, M. Jean-Pierre PASERO, Mme Anne CRESPO, M. Claude BOURGEOIS, Mme Catherine GASPA, Adjoint

Nombre de
membres :

- En exercice : 35
- Présents : 27
- Votant : 34

Mme Edmonde RUZE, M. Armand BEGUELIN, M. Jacques PAVET, Mme Marie-Josèphe MARTIN, M. Michel BOUYER, Mme Danièle AUBERTIN, M. Bernard EICKMAYER, Mme Danielle GARNAVAUX, Mme Chantal GRABNER, M. Xavier MARQUOT, M. Jean-Michel BOUDIER, Mme Marion STEINMETZ-ROCHE, Mme Sandy TRAMIER, Mme Christiane LAGIER, Mme Anne-Marie HAUTANT, Mme Christine BADINIER, Mme Yannick CUER, Mme Fabienne HALOUI, Conseillers Municipaux.

Absents excusés :

<i>Mme Marcelle ARSAC</i>	<i>qui donne pouvoir à</i>	<i>M. Jean-Michel BOUDIER</i>
<i>M. Jean-Christian CADENE</i>	<i>qui donne pouvoir à</i>	<i>Muriel BOUDIER</i>
<i>Mme Marie-France LORHO</i>	<i>qui donne pouvoir à</i>	<i>Monsieur le Maire</i>
<i>Mme Carole PERVEYRIE</i>	<i>qui donne pouvoir à</i>	<i>M. Denis SABON</i>
<i>M. Nicolas ARNOUX</i>	<i>qui donne pouvoir à</i>	<i>M. Claude BOURGEOIS</i>
<i>M. Guillaume BOMPARD</i>	<i>qui donne pouvoir à</i>	<i>Mme Marie-Thérèse GALMARD</i>
<i>M. Gilles LAROYENNE</i>	<i>qui donne pouvoir à</i>	<i>Mme Yannick CUER</i>

Absent :

M. Alexandre HOUPERT

Mme Sandy TRAMIER quitte la séance à compter du dossier N° 7 et donne pouvoir à **Mme Anne CRESPO**

Mme Fabienne HALOUI quitte la séance avant le vote du dossier N° 13

Mme Anne-Marie HAUTANT quitte la séance avant le dernier dossier, le N° 17



Avant de passer à l'ordre du jour, Monsieur le Maire soumet le procès-verbal sommaire de la séance du 23 janvier 2018 à l'approbation du Conseil. Il est approuvé à la majorité.

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

1 APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS REUNI D'ORANGE (C.C.P.R.O.)

↳ Le Conseil Municipal **APPROUVE** la modification des statuts de la C.C.P.R.O. tels que définis dans le projet présenté

**1 ABSTENTION (Mme HALOUI)
33 VOIX POUR**

ADOPTE A LA MAJORITE



2 SIGNATURE DE LA CHARTE PAYSAGERE ET ENVIRONNEMENTALE DES COTES DU RHONE

↳ Le Conseil Municipal **DECIDE D'ADHERER** à l'ensemble des engagements des partenaires de la charte paysagère et environnementale des Côtes du Rhône et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette dernière

34 VOIX POUR

ADOPTE A L'UNANIMITE



3 ACQUISITION DE L'IMMEUBLE CADASTRÉ SECTION BS N° 362 SIS 599 BOULEVARD EDOUARD DALADIER APPARTENANT A MADAME PHAM THI THUONG REPRESENTEE PAR MADAME NGOC-NAM LIZEROUX

↳ Le Conseil Municipal **DECIDE D'ACQUERIR** le bien cadastré section BS n° 362, appartenant respectivement à Madame Thi Thuong PHAM, représentée par Madame Ngoc-Nam LIZEROUX

**1 ABSTENTION (Mme HALOUI)
2 VOIX CONTRE (Mme HAUTANT et Mme BADINIER)
31 VOIX POUR**

ADOPTE A LA MAJORITE



4 ACQUISITION DU BIEN CADASTRÉ SECTION BV N° 100 (LOT N° 1) SIS IMPASSE DU PARLEMENT APPARTENANT A MONSIEUR JEAN-MARIE PONCON

↳ Le Conseil Municipal **DECIDE D'ACQUERIR** le bien cadastré section BV n° 100 (lot n° 1), appartenant à Monsieur Jean-Marie PONCON

Mme RUZE quitte temporairement la séance et revient avant le vote de ce dossier

**2 VOIX CONTRE (Mme HAUTANT et Mme BADINIER)
32 VOIX POUR**

ADOPTE A LA MAJORITE



5 ALIENATION DE GRE À GRE DE L'IMMEUBLE COMMUNAL CADASTRÉ SECTION BO N° 299 (LOTS N° 2 A 10) SIS 2 RUE DE LA PISE AU PROFIT DE MONSIEUR FOUAD NAILI

↳ Le Conseil Municipal **DECIDE DE CEDER** la propriété communale cadastrée section BO n° 299 (lots n° 2 à 10), sise 2, rue de la Pise, d'une contenance parcellaire de 56 m², à Monsieur Fouad NAILI domicilié 829bis, route de Salon à SENAS (13560), ou à toute SCI (dont il serait lui-même le représentant) pouvant s'y substituer

**2 ABSTENTIONS (Mme HAUTANT et Mme BADINIER)
32 VOIX POUR**

ADOPTE A LA MAJORITE



RAPPORTEUR : Marie-Thérèse GALMARD

6 POLITIQUE DE LA VILLE - ATTRIBUTIONS DES SUBVENTIONS POUR L'ANNEE 2018

↳ Le Conseil Municipal **DECIDE D'ALLOUER** les subventions aux acteurs intervenant dans le cadre du contrat de ville et **APPROUVE** les termes de la convention type

**M. BEGUELIN quitte temporairement la séance
M. le Maire ne prend pas part au vote pour ce dossier**

**3 ABSTENTIONS (Mme HAUTANT, Mme BADINIER et M. LAROYENNE)
29 VOIX POUR**

ADOPTE A LA MAJORITE



Mme Sandy TRAMIER quitte définitivement la séance et donne pouvoir à Mme Anne CRESPO

**M. le Maire prononce une interruption de séance à 10 h 30
Reprise de la séance à 10 h 35**

M. BEGUELIN reprend sa place en séance

RAPPORTEUR : Denis SABON

**7 SURVEILLANCE DES SPECTACLES ET AUTRES MANIFESTATIONS – ANNEES 2018-2021
APPROBATION DU MARCHE**

↳ Le Conseil Municipal **ENTERINE** le choix de la Commission d'Appel d'Offres et désigner la société **GAUTHIER SECURITE PREVENTION – GSP** sise 1 place Alexandre Farnèse - Le Giotto - 84000 AVIGNON

**5 ABSTENTIONS (Mme HAUTANT, Mme BADINIER, M. LAROYENNE, Mme CUER et Mme HALOUI)
29 VOIX POUR**

ADOPTE A LA MAJORITE



8 ASSEMBLEE DELIBERANTE – REMBOURSEMENT DE FRAIS AUX TITULAIRES DE MANDATS MUNICIPAUX

↳ Le Conseil Municipal **AUTORISE** Monsieur le Maire à prélever les crédits nécessaires au paiement des frais de missions, de représentation et de formation des élus ainsi que des frais de transports, de repas, d'aide à la personne (*situation de handicap*) et d'hébergement afférentes à ces missions

**5 ABSTENTIONS (Mme HAUTANT, Mme BADINIER, M. LAROYENNE, Mme CUER et Mme HALOUI)
29 VOIX POUR**

ADOPTE A LA MAJORITE



9 DETERMINATION DES ORIENTATIONS PRIORITAIRES DE LA VILLE D'ORANGE EN MATIERE D'ACCES A LA FORMATION DES ELUS

↳ Le Conseil Municipal **APPROUVE** les orientations proposées en matière de formation des élus

**2 ABSTENTIONS (M. LAROYENNE, Mme CUER)
3 VOIX CONTRE (Mme HAUTANT, Mme BADINIER et Mme HALOUI)
29 VOIX POUR**

ADOPTE A LA MAJORITE



10 APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR POUR LA FORMATION DES ELUS

↳ Le Conseil Municipal **ADOPTE** le règlement intérieur pour la formation des élus tel que présenté

**2 ABSTENTIONS (M. LAROYENNE, Mme CUER)
3 VOIX CONTRE (Mme HAUTANT, Mme BADINIER et Mme HALOUI)
29 VOIX POUR**

ADOPTE A LA MAJORITE



RAPPORTEUR : Muriel BOUDIER

11 MUSEE D'ART ET D'HISTOIRE D'ORANGE – RESTAURATION DE 2 TABLEAUX REPRESENTANT L'ARC ET LE THEATRE ANTIQUE, D'UN CADRE EN BOIS DORE ET D'UN LOT DE 54 CERAMIQUES APPROBATION DE CE PROJET ET DE SON PLAN DE FINANCEMENT

↳ Le Conseil Municipal **APPROUVE** le projet de restauration de deux tableaux de Denis Bonnet : *Vue de l'arc de triomphe* et *Théâtre antique d'Orange, d'un cadre en bois doré : Le Printemps* d'A. de Belleroche. et d'un lot de 54 céramiques

34 VOIX POUR

ADOPTE A L'UNANIMITE



12 THÉÂTRE ANTIQUE – RESTAURATION DES PAREMENTS – MISE EN SECURITE GENERALE - APPROBATION DES AVENANTS N° 1 AVEC LES ENTREPRISES MARIANI SAS POUR LE LOT 1

ECHAFAUDAGE – MACONNERIE - TRANCHE CONDITIONNELLE 2 ET LE GROUPEMENT LES METIERS DU BOIS / PIGEON PROPRE POUR LE LOT 2 COUVERTURE – TRANCHE CONDITIONNELLE 2

↳ Le Conseil Municipal **APPROUVE** pour la tranche conditionnelle 2, l'avenant n° 1 avec l'entreprise MARIANI SAS pour le lot. 1 Echafaudage-Maçonnerie et l'avenant n° 1 avec le groupement LES METIERS DU BOIS / PIGEON PROPRE pour le lot. 2 Couverture

34 VOIX POUR

ADOPTE A L'UNANIMITE



RAPPORTEUR : Jean-Pierre PASERO

13 ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - ANNÉE 2018

↳ Le Conseil Municipal **ALLOUE** aux associations indiquées dans la liste présentée les subventions dont les montants sont spécifiés

Mme Fabienne HALOUI a quitté définitivement la séance avant le vote de ce dossier.
M. Le Maire ne prend pas part au vote

4 ABSTENTIONS (Mme HAUTANT, Mme BADINIER, M. LAROYENNE et Mme CUER)
29 VOIX POUR

ADOPTE A LA MAJORITE



RAPPORTEUR : Jean-Michel BOUDIER
Pouvoir donné par Marcelle ARSAC

14 CONVENTION D'UTILISATION DES ACCUEILS DE LOISIRS EXTRASCOLAIRES DE LA VILLE D'ORANGE PAR LES ENFANTS DE LA COMMUNE DE CHATEAUNEUF DU PAPE

↳ Le Conseil Municipal **APPROUVE** la convention d'utilisation des accueils de loisirs de la ville d'Orange par les enfants de la commune de Châteauneuf du Pape

4 ABSTENTIONS (Mme HAUTANT, Mme BADINIER, M. LAROYENNE et Mme CUER)
29 VOIX POUR

ADOPTE A LA MAJORITE



RAPPORTEUR : Claude BOURGEOIS

15 MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REHABILITATION DU HALL DES EXPOS ET AMENAGEMENT DES ABORDS - APPROBATION DU MARCHÉ

↳ Le Conseil Municipal **ENTERINE** le choix de la Commission d'Appel d'Offres et désigner le groupement **ATELIER GLEYZE - Mandataire / OJM Architecte / TPF INGENIERIE SAS / SARL PIERRE DUCLAUX**, attributaire du marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du hall des expositions et aménagement des abords

2 ABSTENTIONS (Mme HAUTANT et Mme BADINIER)
31 VOIX POUR

ADOPTE A LA MAJORITE

RAPPORTEUR : Catherine GASPA

16 BUDGET ANNEXE TRANSPORT ORANGE - EXERCICE 2018 - DECISION MODIFICATIVE N° 1

↳ Le Conseil Municipal **APPROUVE** les modifications budgétaires énoncées

2 ABSTENTIONS (Mme HAUTANT et Mme BADINIER)
31 VOIX POUR

ADOPTE A LA MAJORITE



Mme Anne-Marie HAUTANT quitte définitivement la séance

RAPPORTEUR : Xavier MARQUOT

17 APPROBATION DU PROGRAMME DES TRAVAUX DECOULANT DU SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT – DEMANDES DE SUBVENTIONS

↳ Le Conseil Municipal **APPROUVE** le programme de travaux liés à l'assainissement, établi pour une période de 10 ans, en tenant compte de la priorisation des aménagements à réaliser et le plan de financement

1 ABSTENTION (Mme BADINIER)
31 VOIX POUR

ADOPTE A LA MAJORITE



La séance est levée à 11 h 40

Vu pour être affiché le : - 6 MARS 2018
et publié sur le site internet de la Ville

Conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les délibérations peuvent être consultées auprès des services intéressés conformément à la procédure définie par la loi du 17 juillet 1978 codifiée dans l'article L 2121-26 du Code Général des Collectivités Territoriales.



Le Maire,

JACQUES BOMPARD.